

COMITE D'INTERET LOCAL SIBLAS - VAL FLEURI

Siège chez la Présidente E. MAÏNETTI 86 rue Romain 83000 Toulon
Tél. : 06 25 99 28 29 Courriel : postmaster@cil-siblasvalfleuri.com www.cil-siblasvalfleuri.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE ANNUELLE DU CIL DU JEUDI 7 AVRIL 2016

L'assemblée générale annuelle 2016 du Comité d'Intérêt Local Siblas-Val Fleuri s'est tenue comme les années précédentes dans les locaux du Club des retraités de la place Biscarre que le CIL remercie pour son accueil.

Y assistaient :

La Présidente Mme Edwige MAÏNETTI

Les membres du Bureau : Mr Jean-François ROIG Vice Président, Mme Martine AGOSTINI Vice Présidente, Mr CHEVRIER trésorier et les membres du CA : Mrs Alain BIACABE, Pierre CAMENZULI (coopté en cours d'année), Jean-Pierre CEZILLY, Gilbert DI MASCIO, Michel FERRI, Pierre LUCCO, Laurent STALLONI.

La mise à jour obligatoire des cotisations des adhérents pour pouvoir participer à l'Assemblée générale a été vérifiée et effectuée le cas échéant à l'entrée de l'A.G.

Alain EVEN Président de la Fédération des CIL de l'Est Toulonnais est remercié pour sa présence.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE À 17h

La Présidente en exercice, Edwige MAÏNETTI souhaite la bienvenue aux participants qu'elle remercie d'avoir répondu nombreux à l'invitation et à l'ordre du jour annoncé sur la convocation. Elle déclare l'Assemblée générale statutaire 2016 ouverte.

A) PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

La Présidente rappelle le rôle et les fonctions du CIL Siblas-Val fleuri :

- Un CIL qui a pour but l'étude des besoins et la défense des intérêts de son secteur.
- Un CIL qui préfère gérer des dossiers de progrès (embellissements, voirie, stationnement) plutôt que de s'occuper de la propreté et de l'incivisme des habitants.

Puis la Présidente passe au compte-rendu d'activité :

B) PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

Un CIL membre de la [Fédération des CIL de l'Est Toulonnais](#) qui en regroupe 12.

Les sujets 2015 pour cette instance : la pollution atmosphérique et les déplacements doux (opération « Pédibus »).

Le CIL est adhérent aux associations environnementales :

MART : Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral varois

ADPF : Association de Défense et de Protection du Faron

et les soutient dans leurs actions voire participe à leurs travaux.

- Les animations 2015 :

- 8 mai : Dépôt de gerbe
- 30 mai : Vide greniers
- 21 juin : Fête de la musique
- 11 novembre : Dépôt de gerbe
- 20 décembre : Père Noël

- Les animations 2016 :

- 8 mai : Dépôt de gerbe
- 28 mai : Vide greniers
- 21 juin : Fête de la musique
- 11 novembre : Dépôt de gerbe
- 18 décembre : Père Noël

- Tenue de permanences

Depuis 2015, outre l'AG de ce jour, le vide-grenier et la fête du « Père Noël » qui sont pour nous des espaces d'échange et de communication, une permanence téléphonique est instaurée tous les jours sauf le dimanche, par téléphone de 14h à 18h au 06 25 99 28 29.

Quelques infos utiles :

L'adresse du site Internet www.cil-siblasvalfleuri.com qui permet de s'informer sur les dossiers en cours, de suivre l'état d'avancement des demandes, d'adresser des demandes (doléances et propositions) photos à l'appui et de télécharger un formulaire

Police municipale : 04 94 36 37 38

Police nationale : 04 98 03 53 00 ou appeler le 17

Direction propreté des espaces publics
Chemin de Tombouctou - 83200 Toulon
Tél. 04 94 36 82 50 - Fax. 04 94 36 82 82 –

Courriel : proprete@mairie-toulon.fr

Direction de l'éclairage public Chemin de Tombouctou - 83200 Toulon
Tél. 04 94 36 82 76 - Fax. 04 94 36 89 99

Courriel : eclairagepublic@mairie-toulon.fr

Bilan sur 6 ans

2010	36 demandes	3 non réalisées (Transports & Place Biscarre)
2011	70	2 (Rte du Faron /Corniche & Ceccaldi)
2012	52	2 (Chemin Piétons Bas Escudier & Club)
2013	33	4
2014	43	11
2015	26	11 (dont 3 relances : 2012 Bas « Escudier » - 2014 Ernest Nogré & rue Mourdeille)

30 demandes non réalisées

C) VOTE DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

Le rapport est adopté à l'unanimité

D) PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

Il est présenté par Jacques Chevrier, Trésorier.

Journal 2015 :

Dépenses = 1674.40€

Produits = 2264.73€

Excédent = 590,33€

Bilan 2015 :

Banque = 908,80€

Livret = 1095,81€

Caisse = 101.31€

Prévisionnel 2016 = 2200€

Les tableaux présentés en séance seront consultables sur le site Internet et les documents comptables à disposition auprès du Trésorier.

E) VOTE DU RAPPORT FINANCIER

Après quitus donné au trésorier, ***le Rapport financier est adopté à l'unanimité.***

F) ÉLECTION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tous les membres du conseil d'administration sortant ont fait part de leur intention de se représenter pour un nouveau mandat.

Le CA comporte statutairement 13 membres.

Le Conseil d'administration est élu à l'unanimité.

La Présidente au nom du C.A remercie l'A.G pour sa confiance dans l'équipe en place et fait appel à candidature pour renforcer celle-ci en cours d'année si nécessaire.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE STATUTAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est alors clôturée à 17h20.

Après avoir remercié les adhérents, la Présidente du CIL les informe que le **Jeudi 19 mai 2016** aura lieu à 8h45 l'Opération « Grand Nettoyage » et à 9h la visite de terrain qui fait le point sur les demandes en instance avec tous les services de la Mairie.

L'AG statutaire est suivie d'une information ERDF sur le compteur communicant Linky, puis d'un échange avec la Mairie sur les points prévus sur l'invitation. Les adhérents sont donc invités à poursuivre la réunion.

Le service des Relations avec les CIL est remercié pour sa disponibilité à notre égard et son investissement dans la gestion de nos dossiers.

LA PRÉSIDENTE



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

COMITE D'INTERET LOCAL SIBLAS - VAL FLEURI

Siège chez la Présidente E.MAÏNETTI 86 rue Romain 83000 Toulon
Tél. : 06 25 99 28 29 Courriel : postmaster@cil-siblasvalfleuri.com www.cil-siblasvalfleuri.com

COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE JEUDI 7 AVRIL 2016

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du compteur communicant Linky par ERDF
- Information sur le PDU (Plan de déplacement urbain) par Mairie de Toulon
- Echanges avec les élus :
 - Transports (lignes 15 & 40),
 - Route du Faron,
 - rue Ste Adélaïde,
 - point sur terrain ville (Traverse Val fleuri),
 - nettoyage & sécurité.

Présentation du compteur communicant Linky par ERDF- Gestionnaire réseau public d'électricité
Jean-Michel Saccazes (Directeur territorial Var) & Marc-André Gaubiac (Délégué Territorial Var).

ERDF procède à une vaste campagne de modernisation des compteurs d'électricité qui s'inclut dans le grand projet de modernisation des réseaux (réseaux intelligents, énergies renouvelables, mobilité..). Le compteur Linky est la nouvelle génération de compteurs électriques communicants.

Rappel législatif :

- Directive Européenne qui a fixé en 2009 l'objectif de remplacer 80% des 35 millions de compteurs français d'ici 2020. 2 arrêtés du 31 août 2010 et du 4 janvier 2012 ont déterminé les règles.
- Loi transition énergétique du 20 mai 2015.

Ce que vous apporte ce nouveau compteur :

- Le relevé à distance quotidien de votre consommation électrique réelle,
- Les interventions techniques courantes se feront désormais à distance sans vous déranger et dans des délais plus rapides. Plus besoin d'être présent ou de prendre rendez-vous,
- En cas d'incident ou de panne sur le réseau, le diagnostic sera facilité et vous pourrez être dépanné plus vite ;
- Et demain ? Pour mieux maîtriser votre énergie, vous pourrez suivre au quotidien l'évolution de votre consommation sur internet, depuis votre ordinateur, tablette, Smartphone...

Réponses à la salle :

- Les émissions électromagnétiques du nouveau compteur sont les mêmes que celles de votre compteur d'aujourd'hui. La phase expérimentale de Lyon & de Tours portant sur 300 000 logements a validé cet état de fait. 300 millions de compteurs sont déjà posés dans le monde. Le déploiement en France a débuté le 1^{er} déc. 2015.
- Pas de changement sur les contrats actuels qui seront transposés tels quels dans le compteur Linky.
- Il comptabilise l'ensemble de la consommation de l'installation comme aujourd'hui. Il enregistre cette consommation sur 24h. La technologie de transmission qui dure moins d'une minute par jour est le Courant Porteur Ligne déjà présent dans vos domiciles.
- Le fournisseur que vous avez choisi pourra vous proposer 10 possibilités de tarif.
- Obligation ou pas ? Cadre législatif mais votre porte ne sera pas forcée.
- Le Portugal, la Suisse, la Belgique et la Hongrie ont refusé à ce jour les compteurs communicants. Le Canada fait marche arrière pour un problème de technologie de relève et va utiliser celle qui est utilisée en France. En Allemagne, 11 millions de compteurs communicants sont installés chez les gros consommateurs d'électricité.
- Dans le cadre des installations photovoltaïques, les 3 compteurs seront changés.
- Locataire récalcitrant ? Situation à gérer par le propriétaire.

La transition énergétique ne se fera qu'avec une prise de conscience de chacun et seul un changement de comportement pourra faire baisser la facture.
Déploiement sur notre secteur début juin.

ECHANGES AVEC LES ÉLUS

TRANSPORTS

Edwige Mainetti pour le CIL :

Suite à la mise en place sans concertation préalable d'une nouvelle offre de transports à la rentrée 2015, le CIL a lancé une enquête auprès de tous les résidents de son périmètre. Suite au dépouillement de celle-ci, quatre remarques se sont dégagées :

- La suppression du 23 est un handicap
- Le N° 40 est surchargé
- L'arrêt du N° 15 est trop éloigné
- Aucune desserte pour le Bd Ceccaldi, la Corniche et Escudier.

Le conseil d'administration du CIL a pris en compte les doléances et les a soumises aux divers responsables et élus concernés par ce problème :

- Pour le N° 40, augmentation de la fréquence des rotations avec extension des heures du matin et du soir
- Pour le N° 15, déplacement de l'arrêt du conseil général vers l'avenue de la Victoire, devant la boulangerie.
- Possibilité de mise en place d'un système « Allo Bus » qui existe déjà dans d'autres quartiers.

Réponse d'Amaury Charreton – Adjoint Circulation, Stationnement, Accessibilité

Cette organisation nouvelle des transports sur votre périmètre répond à 3 attentes :

- Celle des habitants de Claret, Ste Anne
- Celle des usagers de l'HIA Ste Anne & base navale
- La vôtre en ce qui concerne le doublon entre lignes 40 & 23 sur la partie supérieure de votre secteur.

En conséquence de quoi, avec le souci de faire mieux en restant à budget constant (la situation budgétaire de la Ville est très tendue mais le budget Transports a été maintenu) et sachant que 90% des habitants sont à moins de 400m d'un arrêt de bus (notion contestée et contestable sur Siblas), il a été mis en place :

- Terminus du 23 à la Gare
- Amélioration de la Ligne 15 qui dessert dorénavant : Charles Barnier et Av de la Victoire (au lieu de Cdt Nicolas), Centre commercial Mayol, Cours Lafayette, Station maritime & base navale.

Etat des lieux :

- 5000 voyageurs/mois en plus
- Ligne 15 doublée en terme de fréquentation
- 5 personnes/jours de la ligne 23 reportées sur Ligne 40.

La salle :

Outre la parole des adhérents du CIL synthétisée dans la présentation du sujet, la parole est donnée aux porte-paroles d'une pétition transmise à TPM :

- Le 15 ne dessert pas la gare ;
- Le terminus du 15 à Ste Anne imposant descente et remontée pose problème surtout lorsque l'on a des bagages ;
- Le succès très fort du téléphérique privilégie les croisiéristes par rapport aux résidents ;
- La distance Liberté-Gare est un problème pour les personnes âgées ;
- Demande d'une circulaire sur le haut de Siblas ;
- Ligne 15 : Pas de correspondance tarifaire entre arrivée et départ dans le délai imparti.

Réponse Edwige Mainetti : Sur le dernier point, le réseau Mistral informé par le CIL va faire le nécessaire. S'agissant d'une circulaire, le problème n'avait pas été identifié.

Réponse d'Amaury Charreton :

- Il est évident que vos demandes sont entendues et que la porte reste ouverte pour des pistes d'amélioration mais on ne peut pas tout faire surtout sans augmenter les impôts.
- Expérimentation à partir de la semaine prochaine, à la demande du CIL : création d'un arrêt provisoire à hauteur de la boulangerie & du commerce de Fruits et Légumes ave de la Victoire pour les lignes 15 & 40 et déplacement de l'arrêt Conseil Départemental vers le bas de l'avenue des Lices.

ROUTE DU FARON :

La parole est donnée à **Gilbert Dimascio** au titre du CIL.

L'assiette de la chaussée sur la partie à double sens varie entre 3m30 & 3m50. Il est donc matériellement impossible de se croiser. Comme il n'existe pas d'aire de croisement, la marche arrière est souvent obligatoire pour les véhicules montants, bien que prioritaires. L'attractivité du sommet de Faron est bien réelle et les véhicules descendants sont souvent en « convoi » ce qui rajoute à l'exaspération des riverains.

Ne pourrait-on pas comme cela a été fait un peu plus bas supprimer les glissières en fer (fatales pour les carrosseries) et construire un muret sur le mur de soutènement ce qui ferait gagner 30 ou 40 cm suffisants pour se croiser ?

Réponse d'Amaury Charreton :

La situation est compliquée.

Des panneaux « Priorité de sens » et « limitation de vitesse » ont été apposés le 25 mars. Toucher à des murs de soutènement en y rajoutant du poids peut être dangereux. Plusieurs millions d'euros sont consacrés actuellement à la sécurisation des falaises. Je découvre le problème ce soir et pense que même si la solution préconisée est techniquement faisable ce sera à quel prix ? Reste effectivement à étudier la possibilité de créer des aires de croisement.

RUE Ste ADELAÏDE (et son corollaire la rue Centrale)

Edwige Maïnetti expose, à l'appui de photos, que la signalétique mise en place pour en restreindre l'accès est inefficace car mal positionnée et informe des difficultés des camions engagés dans cette rue qui sont dans l'obligation de faire marche arrière.

Elle complète l'exposé par le problème de la rue Centrale où une toiture est régulièrement endommagée par des véhicules d'une largeur supérieure à celle de la chaussée et qui montent sur la bordure censée protéger cette toiture malgré la pose de potelets. Un panneau portant mention d'une limitation de hauteur est implanté au début de la rue. Manifestement insuffisant.

Réponse d'Amaury Charreton :

Pour Ste Adélaïde, pose d'un panneau « interdiction de tourner à droite pour les véhicules de +5m de large » sur l'avenue de Siblas. La demande est partie aux Ateliers.

Rue Centrale, le panneau sera rectifié pour porter également mention d'une limitation de largeur.

Nota : Le Service des Relations avec les CIL a informé de ces restrictions de circulation les services géomatiques de la Ville & de TPM pour transmission aux services de l'IGN. Les GPS devraient donc en tenir compte.

Tout citoyen peut signaler un souci à securite-routiere.gouv.fr ou ign.fr ou geoportail.fr ou directement à son fournisseur de géo localisation pour ceux qui utilisent un GPS.

TRAVERSE VAL FLEURI

Clarification de **Florence Feunteun** – Adjoint Personnel, Démocratie de proximité, Relations CIL, secteurs

Le terrain en cause qui permet l'accessibilité au château d'eau est propriété privée de la Ville. Les problèmes de privatisation du stationnement ont été réglés. L'utilisation conforme et légale du terrain peut donc se faire pour du stationnement de bonne cohérence et de bon usage par les riverains.

ECHANGES AVEC LA SALLE

M Arnaud résidant **Traverse Val fleuri** et disposant d'un droit de passage sur la dite parcelle demande que l'entretien en soit assurée par la Ville (dépôt de gravats ??) et que ses poubelles soient ramassées devant son portail.

La vidange régulière du château d'eau amène des nuisances aux riverains dont les terrains sont inondés alors qu'il conviendrait d'envoyer les eaux dans le caniveau de la rue du Sénégal.

JG di Giorgio – Adjoint Propreté, Mer-plages-littoral, Eclairage public, Hygiène

La Ville va prendre le relais pour l'entretien du terrain et la consigne sera donnée à la société Pizzorno concernant les poubelles. Rappel est fait sur la gratuité de la déchèterie.

Pour le château d'eau, le problème est noté et sera transmis au service compétent.

Impasse Charles Jouvin : état insalubre !!!

JG di Giorgio : 500 kms de trottoir doivent être entretenus sur la Ville. Faites un signalement à votre CIL

Ave Ceccaldi : vitesse excessive des voitures malgré une limitation à 30km/h – mise en danger des cyclistes et des piétons

Michel Landolfini – Adjoint Sécurité & Tranquillité publique (PM/PMA)

De nombreuses infractions ont déjà été relevées sur cette voie avec des amendes à la clé. Des contrôles supplémentaires vont être diligentés.

Corniche Marius Escartefigue : même constat. Pire, si vous respectez cette limitation, vous vous faites « pousser » (M. Jouanjan)

Route du Faron : signalement d'arbres qui penchent dangereusement.

JG di Giorgio : du ressort de TPM.

INFORMATIONS DE CLÔTURE

Amaury Charreton

Travaux Voirie : 2 infos

- La sécurisation des passages piétons en bas de l'ave de Siblas vers le Parc des Lices
- La requalification des rues Roère, Ferdinand de Lesseps & Bd de la Démocratie

Pluvial : les travaux ne vont pas nécessiter l'ouverture de l'avenue de la Victoire nouvellement requalifiée. Un accord pour passer par l'intérieur du chantier en cours sur l'emprise militaire de Ste Anne est en cours de finalisation.

Hélène Audibert – Adjoint Rénovation urbaine, Stratégie centre-ville, Logement, Habitat, Cimetière. Conseillère Départementale

Les travaux « Loubière » sur la parcelle située dans l'emprise du CIL vont permettre les 1ères livraisons en septembre (bureaux Conseil Départemental). Le Bd Ferdinand de Lesseps reste à double-sens.

Philippe Sans – Adjoint Urbanisme

Rien pour l'instant sur la parcelle Sud qui est toujours zonée en zone de projet en attente d'un projet EDF. Pas d'élargissement des voies de ce secteur prévu. Les projets soumis sont sous un contrôle total de la Mairie et seront donc vus dans leur intégralité.

Edwige Mainetti au sujet de la propreté

Distribution d'une note de Jean-Guy di Giorgio sur les réflexes et bonnes habitudes qui permettront d'améliorer chaque jour notre qualité de vie dans nos beaux quartiers. A retrouver sur le site du CIL.

La parole est donnée à **Arnaud Masson** résidant depuis 8 ans dans notre quartier qui informe de l'ouverture au 1er septembre 2016 d'une école privée maternelle & primaire dans les locaux de la paroisse et ce, pour une durée de 5 à 6 ans. Les inscriptions 2016-2017 sont clôturées à 50 élèves déjà inscrits et concernent une vingtaine de familles ne résidant pas toutes sur le quartier.

En conclusion, remerciements de la Présidente aux élus et aux Services techniques présents avec une attention plus particulière pour le Service des Relations avec les CIL.

LA PRÉSIDENTE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by several vertical strokes of varying heights, resembling a stylized 'A' or 'M'.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE